

-----  
CABINET  
-----

Arrêté n° 14 856 /MDIPSP/CAB  
portant création, attributions et organisation du projet Fers  
Congolais de Dolisie

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL  
ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE,

Vu la Constitution :

Vu le décret n°2003 -159 du 4 Août 2003 portant attributions et organisation de la direction générale de l'industrie ;

Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;

Vu le décret n°2010-316 du 28 avril 2010 relatif aux attributions du ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé ;

Vu le décret n°2010-324 du 11 mai 2010 portant organisation du ministère du développement industriel et de la promotion du secteur privé ;

Vu le décret n° 2011-558 du 17 août 2011 portant nomination de nouveaux ministres et fixant la composition du Gouvernement.

ARRETE :

Chapitre 1 : De la création

Article premier : Il est créé, sous l'autorité du ministre chargé du développement industriel, un projet dénommé "projet Fers Congolais de Dolisie" en sigle FERCO, dont le siège est fixé à Brazzaville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du territoire national.

Chapitre 2 : Des attributions

Article 2 : Le projet Fers Congolais de Dolisie a pour attributions de :

- évaluer les actifs de l'ancien projet Fers Congolais, SA ;

- clarifier la situation juridique du projet Fers Congolais SA avec les anciens partenaires ;
- récupérer la documentation contractuelle auprès du constructeur principal ;
- évaluer les infrastructures non prévues au contrat initial ;
- réhabiliter les infrastructures existantes du projet Fers Congolais ;
- rechercher des partenaires susceptibles de participer à la réalisation du projet ;
- réaliser l'étude d'implantation d'une industrie sidérurgique intégrée ;
- sensibiliser les décideurs et les opérateurs économiques sur l'importance de ce projet et son impact sur l'économie nationale ;
- assurer le gardiennage et la maintenance des infrastructures et des équipements acquis.

### **Chapitre 3 : De l'organisation**

**Article 3 :** Le projet Fers Congolais de Dolisie est dirigé et animé par un chef du projet ayant rang de directeur.

**Article 4 :** Le Chef du projet Fers Congolais de Dolisie est chargé de :

- coordonner et superviser les activités;
- gérer les finances, le matériel et les ressources humaines.

**Article 5 :** Le projet Fers Congolais de Dolisie, outre le secrétariat, comprend :

- le service technique.
- le service administratif et financier ;

#### **Section 1 : Du secrétariat**

**Article 6 :** Le secrétariat est dirigé et animé par un chef de secrétariat qui a rang de chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- la réception et l'expédition du courrier ;
- l'analyse sommaire des correspondances et autres documents ;
- la saisie et la reprographie des correspondances et autres documents administratifs ;
- et, de manière générale, de toute autre tâche qui peut lui être confiée.

#### **Section 2 : Du service technique**

**Article 8 :** Le service technique est dirigé par un chef de service.

Il est chargé, notamment, de :

- la maintenance des équipements et du chantier ;
- traitement et du suivi des dossiers techniques.

### **Section 3 : Du service administratif et financier**

**Article 7 : Le service administratif et financier est dirigé par un chef de service.**

Il est chargé, notamment, de :

- rédiger les rapports d'activités et financiers du projet ;
- initier tout acte administratif et financier;
- veiller à la bonne tenue et à l'entretien du patrimoine du projet.

### **Chapitre 4 : Dispositions diverses et finales**

**Article 9 : Le personnel du projet est constitué des fonctionnaires, des contractuels et des temporaires.**

**Article 10 : Le projet peut, pour l'encadrement des travaux qu'il entreprend faire appel à un consultant national ou étranger spécialisé en la matière.**

**Article 11 : La durée du projet Fers Congolais de Dolisie est de deux ans renouvelable.**

**Article 12 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo /-**

Fait à Brazzaville, le 9 novembre 2011



Rodolphe ADADA